« Accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés »

« L'immigré qui réside avec vous sera parmi vous comme un compatriote, et tu l'aimeras comme toi-même, car vous-mêmes avez été immigrés au pays d'Égypte. Je suis le Seigneur votre Dieu » (Lv 19, 34)... « tout immigré qui frappe à notre porte est une occasion de rencontre avec Jésus Christ, qui s'identifie à l'étranger de toute époque accueilli ou rejeté (cf. Mt 25, 35.43) »... « à ce sujet, nous souhaitons réaffirmer que « notre réponse commune pourrait s'articuler autour de quatre verbes fondés sur les principes de la doctrine de l'Église : accueillir, protéger, promouvoir et intégrer », écrit le Pape François le 15 août 2017 dans son message pour la journée mondiale du migrant et du réfugié 2018.

« En considérant la situation actuelle, accueillir signifie avant tout offrir aux migrants et aux réfugiés de plus grandes possibilités d'entrée sûre et légale dans les pays de destination. Le deuxième verbe, protéger, se décline en toute une série d'actions pour la défense des droits et de la dignité des migrants ainsi que des réfugiés, indépendamment de leur statut migratoire. Promouvoir veut dire essentiellement œuvrer afin que tous les migrants et les réfugiés ainsi que les communautés qui les accueillent soient mis en condition de se réaliser en tant que personnes dans toutes les dimensions qui composent l'humanité voulue par le Créateur. Le dernier verbe, intégrer, se place sur le plan des opportunités d'enrichissement interculturel général du fait de la présence de migrants et de réfugiés. » (Pape François le 15 août 2017 dans son message pour la journée mondiale du migrant et du réfugié 2018)

Proposition de déroulement

A partir de ces quatre verbes « accueillir, protéger, promouvoir et intégrer » qui guideront nos réflexions et nos actions, proposons aux jeunes une ligne directrice pour leur permettre de mieux les comprendre et se les approprier

En premier lieu, il s'agit de clarifier qui sont les personnes réfugiées et migrantes. Il faut également revenir sur les causes de leur déracinement. Enfin, il faut établir quels sont leurs droits. Cette étape franchie, il est possible d'engager une réflexion sur la façon dont aujourd'hui sont perçues et traitées ces personnes en France, en Europe et dans le monde.

Rappel de ce Qu'est-ce que la journée Mondiale du Migrant et du Réfugié ?

À la suite du Christ qui s'est lui-même identifié à l'étranger (Mt 25, 35), l'Église a toujours eu le souci de celui que l'éloignement de sa terre natale fragilise.

En 1914, le pape Benoit XV a institué une Journée mondiale du migrant et du réfugié. En novembre 2004, le pape Jean Paul II décidait que cette journée serait célébrée à une date unique pour toute l'Église, le deuxième dimanche après le 6 janvier. Par cette journée, l'Eglise catholique veut rappeler, de par le monde, ses convictions et ses engagements pour que soient respectés et reconnus dans leurs droits et dignité les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile et tous les hommes et femmes de la migration.

Présentation du Pape François

Jorge Mario Bergoglio, né le 17 décembre 1936 à Buenos Aires, est un homme d'Église argentin, actuel évêque de Rome et selon la tradition 266° pape de l'Église catholique sous le nom de François, depuis son élection le 13 mars 2013. Il a choisi le nom de François, nom choisi en mémoire de Saint François d'Assise.

C'est le 266^{ème} pape depuis 2000 ans. Le pape est le pasteur de toute l'Eglise. Il est le garant de la transmission du message du Christ et de l'unité de l'Eglise.

1er temps: ACCUEILLIR

Le pape François nous interpelle sur l'accueil que nous faisons aux migrants arrivant sur notre territoire. Il nous interpelle pour que nous organisions notamment un premier accueil digne qui facilite la rencontre personnelle. Il mobilise aussi autour des questions des « couloirs humanitaires », du regroupement familial et l'accès aux services élémentaires.

1ere étape : Récits de voyage et représentations de l'autre

Problématique:

Comment imaginer l'autre ?

Il est possible de choisir une seule des propositions suivantes, ou plusieurs. Il peut être intéressant de diviser le groupe en sous- groupes de quatre jeunes (en affectant à chaque jeune un rôle d'animateur, de secrétaire, de modérateur, de gardien du temps et faire en sorte que dans chaque sous- groupe chaque jeune puisse jouer chacun de ces rôles. Possibilité d'utiliser cette technique pour la quasi-totalité des

activités des quatre temps) et de répartir la totalité des propositions entre les sousgroupes. A la fin de cette étape, chaque sous-groupe présentera aux autres sousgroupes son travail.

Proposition 1:

- ➤ Brainstorming sur des mots qui évoquent les migrants ou proposition d'une liste de mots Pour la liste de mots demander aux jeunes de choisir quelques mots dans la liste suivante : demandeur d'asile, migrant irrégulier, réfugié, déplacé interne, apatride, clandestin, débouté, victime de la traite, immigré, travailleur migrant, expatriés expulsé, exilés, refoulé, travailleurs migrants, déracinés, détention, rétention, déplacements, exodes, fuites, invasions, transplantations, transferts de populations
- Donner aux jeunes, réunis en sous-groupes de quatre, la liste et les définitions correspondantes. Leur demander d'associer les mots à leur définition ou de chercher euxmêmes les définitions. Il y a la possibilité de faire rechercher la définition des mots sur Internet.
- Faire une restitution collective en donnant les principaux éléments de la définition du mot.

Proposition 2:

➤ Réalisation d'une BD, d'un poème, d'une chanson,... à partir de photos de migrants et/ou d'un récit de migrant. Travail en sous-groupe de quatre, suivie d'une mise en commun

Proposition 3:

photolangage à partir de photos de migrants

Une séance Photolangage se déroule en deux temps :

- 1^{er} temps : Le choix des photos. Après l'énoncé de la question par un des animateurs (« Choisissez une des photos posées sur les tables et vous indiquerez dans un second temps pour quelles raisons vous avez choisi cette photo »), chaque membre du groupe va choisir individuellement une photo, celle qui lui « parle » le plus. Ce choix se fait dans le silence, par le regard et en indiquant une limite de temps
- **2**^e temps : Les échanges en groupe. Chaque jeune va présenter au groupe sa photo. La qualité de l'écoute est ici primordiale. Puis, il va écouter ce que les autres participants, ceux qui ont envie de s'exprimer, ont à dire sur sa photo. La présentation de la photo est faite sur la base du volontariat.

Pour trouver des photos de migrants il suffit de taper photos migrants une multitude de photos (exemples photos à Lampedusa, à Calais, photos de syriens, photos en mer, sur la plage,...)

ci- dessous quelques sites:

Les 17 meilleures images du tableau Migrants sur Pinterest | Serbie ...

https://www.pinterest.fr/fvurpillot/migrants

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=13&ved=0ahUKEwienove ofLWAhVJnBoKHQgUDuUQFghCMAw&url=https%3A%2F%2Fwww.pinterest.fr%2Ffvurpillot%2Fmigrants%2F&usg=AOvVaw3nLB1SND5qQ978snfpOtlz

Migrations et frontières - Cartooning for Peace

www.cartooningforpeace.org > Cartoonothèque

PHOTOS. Migrants : dans un centre d'accueil en Sicile, porte d'entrée ...

tempsreel.nouvelobs.com > Photo > Galeries Photos

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=19&cad=rja&uact=8&ved =0ahUKEwienoveofLWAhVJnBoKHQgUDuUQFghkMBl&url=http%3A%2F%2Ftempsreel.nouvel obs.com%2Fgaleries-photos%2Fphoto%2F20170728.OBS2711%2Fphotos-migrants-dans-uncentre-d-accueil-en-sicile-porte-d-entree-de-l-

europe.html&usg=AOvVaw3zk0y4YXkVvVFUvE3VNjqr

EN IMAGES. Les migrants du gigantesque campement de la porte de ...

www.leparisien.fr/.../en-images-les-migrants-du-gigantesque-campement-de-la-porte-de... <a href="https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=12&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjtvMvnovLWAhXJPRoKHazlAZ44ChAWCCwwAQ&url=http%3A%2F%2Fwww.leparisien.fr%2Fsociete%2Fen-images-les-migrants-du-gigantesque-campement-de-la-porte-de-la-chapelle-evacues-07-07-2017-7118529.php&usg=AOvVaw28hmiDXWjpBKKLXtobNxRz

Campagne pour les migrants 12 personnes en danger

https://www.google.fr/search?q=campagne+pour+les+migrants+12+personnes+en+danger&rlz=1C1EODB_enFR586FR595&tbm=isch&tbo=u&source=univ&sa=X&ved=0ahUKEwjMg4XOzfTWAhXBJZoKHZsdDS8Q7AkIMQ

Proposition 4:

Caricatures migrants par Vadot

Vadot Nicolas (2015-09-05) Refugies.jpg (750×411) | Caricatures ...

https://www.pinterest.co.kr/pin/330662797619799186/

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=18&cad=rja&uact=8&ved =0ahUKEwjtvMvnovLWAhXJPRoKHazlAZ44ChAWCEcwBw&url=https%3A%2F%2Fwww.pinterest.co.kr%2Fpin%2F330662797619799186%2F&usg=AOvVawOyaMBYe6BatqSzW9Bw_azL

- Chaque jeune choisit une caricature et la commente, après avoir expliqué pour quelle raison le choix de cette caricature.
- Questions possibles pour aider le jeune à s'exprimer : Quels mots et/ou adjectifs proposer pour qualifier le style et l'atmosphère de ce dessin ? Que met-il en valeur? Au service de quel message ce style est-il utilisé? Quel effet cela produit sur le lecteur ? Que comprend-on du message délivré

Il s'agit, dans cette première étape, de faire émerger les représentations du groupe sur les migrations, par la réalisation d'une BD en groupes, à partir de photos de migrants.

2º étape : reconstituer l'identité d'un migrant

Problématique:

Comment comprendre et entendre l'histoire de ceux qui sont d'une autre origine que nous ?

Il est essentiel de montrer aux jeunes l'importance des grands mouvements transnationaux de population que le monde connaît et qui sont d'une ampleur considérable. Les migrations transnationales dont les motivations peuvent être extrêmement variées (Erasmus, suite de conflits, crise climatique, raisons économiques...) sont souvent au centre de l'actualité et il est important que les élèves comprennent que cette géographie des migrations n'est pas centrée sur la seule Europe, ni marquée par les seuls mouvements des « Suds » vers les « Nords » mais comporte aussi des foyers de migrations intracontinentales sud-sud ».

- Les jeunes sont répartis en sous- groupes (quatre jeunes par groupe) Chaque sousgroupe doit inventer son personnage de migrant
- Une sélection de documents est distribuée à chaque groupe. A partir de leurs connaissances et des informations recueillis dans les documents, chaque sousgroupe « dresse » son personnage de migrant « imaginé ». Le personnage de migrant doit représenter le parcours du migrant réunissant la carte d'identité fictive du migrant et le parcours de son trajet sur une carte de géographie, imprimée ou dessinée. Pour décrire le trajet des migrants, il est possible de mettre en lumière les régions et pays de départ, les espaces de circulation, de franchissements, d'arrêts (enfermement, rétention) ou de retours, la durée de la migration, le pays d'arrivée, les conditions du voyage. Possibilité d'utiliser une carte, les jeunes mettent sur la carte des post-it de couleur verte pour représenter le parcours du migrant, des post-it de

couleur rouge pour signaler les arrêts, des post-it de couleur jaune pour indiquer les espaces de circulation.

- Une liste de questions peut aider, exemples de questions : Quelles sont les raisons de la fuite du migrant? Quels objets a- t- il emportés ? Comment se passe le voyage ? Est-il dangereux ? Y a-t- il des coûts imprévus ? Existe- il des formalités à suivre pour quitter son pays illégalement ? Quels sont les sentiments/émotions du migrant pendant la fuite ? Quelles sont les conséquences de ce départ ? Quels choix a-t- il fait pendant le voyage ? (moyen de transport, vis-à-vis des autres migrants partageant le parcours....) ? Quels obstacles a-t- il rencontrés pendant le parcours ? Où a-t- il fuit ? Combien de temps a duré le trajet ?
- Mise en commun

Sources

Comprendre la crise des migrants en Europe en cartes, graphiques et ...

www.lemonde.fr/.../comprendre-la-crise-des-migrants-en-europe-en-cartes-graphique...

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved =0ahUKEwjm6MHK2fTWAhXLXRoKHQbaAgoQFggoMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lemonde. fr%2Fles-decodeurs%2Farticle%2F2015%2F09%2F04%2Fcomprendre-la-crise-des-migrants-en-europe-en-cartes-graphiques-et-

videos 4745981 4355770.html&usg=AOvVaw2ArAskyNOKRYOrUbv86JoQ

Une carte recense les migrants et réfugiés morts sur les routes de I ...

www.lemonde.fr/.../une-carte-recense-les-migrants-et-refugies-morts-sur-les-routes-de-l-https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjmubX12fTWAhUF5xoKHXA9B0EQFggsMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.lemonde.fr%2Fbig-browser%2Farticle%2F2016%2F05%2F25%2Fune-carte-recense-les-migrants-et-refugies-morts-sur-les-routes-de-l-

europe_4926208_4832693.html&usg=AOvVaw2j06zfwkJmN-bh8Aib2zuO

[Infographie] Carte des principales routes migratoires vers l'Europe - RFI

www.rfi.fr/.../20150831-infographie-carte-interactive-principales-routes-migratoires-.

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjmubX12fTWAhUF5xoKHXA9B0EQFggvMAl&url=http%3A%2F%2Fwww.rfi.fr%2Feurope%2F20150831-infographie-carte-interactive-principales-routes-migratoires-verseurope&usg=AOvVaw1BTFf3WgpAfRvb_liS7NkN

Cinq ans de flux migratoires racontés en une carte - Le Figaro

www.lefigaro.fr > International

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjmubX12fTWAhUF5xoKHXA9B0EQFghEMAU&url=http%3A%2F%2Fwww.lefigaro.fr%2Finternational%2F2015%2F06%2F24%2F01003-20150624ARTFIG00224-cinq-ans-de-flux-migratoires-racontes-en-une-carte.php&usg=AOvVaw0gm3iesDR66OalJ0mHcOAd

Migrants: trois cartes pour comprendre - France Culture

https://www.franceculture.fr > Géopolitique

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=8&cad=rja&uact=8&ved =0ahUKEwjmubX12fTWAhUF5xoKHXA9B0EQFghUMAc&url=https%3A%2F%2Fwww.francecul ture.fr%2Fgeopolitique%2Fmigrants-trois-cartes-pourcomprendre&usg=AOvVaw3WXlQ2uUMmBQsXw6kJNJhS

3eme étape : sortir des idées reçues

- Demander aux jeunes de récolter les idées reçues sur les réfugiés dans leur entourage ou bien récolter les leurs en direct. En préparer aussi quelques-unes.
- Les écrire sur une affiche style paper- board. À partir de là, les jeunes par groupes de quatre (dans chaque groupe un secrétaire, un rapporteur, un modérateur et gardien du temps, un animateur, réfléchissent à la question suivante : « qu'est-ce qui influence leurs opinions sur les réfugiés? »
- Mise en commun

Synthèse de ce premier temps :

Discussion libre autour du sens de la phrase suivante : «Combien doit être grand le cimetière de mon île?» (Monsieur le Maire de Lampedusa)

2^e temps: PROTEGER

Problématique:

Regards sur les migrants en France aujourd'hui : Doit-on et peut-on faire changer les règles en vigueur ? Comment ?

Le pape François décline une série d'actions pour la défense des droits et la dignité des migrants et des réfugiés. Il y rappelle que les compétences et les capacités de ces derniers représentent une vraie ressource pour les communautés qui les accueillent.

Le Pape François rappelle également le Sommet des Nations Unies, à New York le 19 septembre 2016, où les dirigeants du monde ont clairement exprimé leur volonté d'œuvrer en faveur des migrants et des réfugiés pour sauver leurs vies et protéger leurs droits, en partageant ces responsabilités au niveau global. Les États se sont engagés à rédiger et à approuver avant la fin de l'année 2018 deux accords globaux (*Global Compacts*), l'un consacré aux réfugiés et l'autre concernant les migrants.

Les objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en 2016 invitent à créer les conditions nécessaires pour garantir la sécurité et la dignité des migrants et des réfugiés au cours de leurs déplacements.

« L'augmentation du nombre de migrants fuyant la misère accrue…est tragique ; ces migrants ne sont pas reconnus comme réfugiés par les conventions internationales et ils portent le poids de leurs vies à la dérive, sans protection légale…Le manque de réaction face à ces drames de nos frères et sœurs est un signe de la perte de ce sens de responsabilité à l'égard de nos semblables sur lequel se fonde toute société civile », écrit le Pape François dans *Laudato Si*.

Chaque jour, dans le monde, des personnes fuient de chez elles. La guerre, les persécutions, les menaces les poussent à fuir leur pays dans l'espoir de trouver un lieu sûr où se mettre à l'abri. Pour d'autres, rejoindre leur famille, chercher un emploi ou poursuivre des études leur fait espérer un avenir meilleur.

Éduquer aux droits des personnes migrantes et réfugiées sert à faire prendre conscience que, même hors de leur pays, ces personnes ont des droits que les Etats sont tenus de protéger.

Les propositions de travail ci-dessous peuvent déboucher sur des recherches sur les différentes violations des droits de l'homme dans la vie ou dans le parcours d'un réfugié, sur les textes qui protègent les réfugiés

Proposition 1

Photolangage

- Fournir un ensemble d'images et de photos illustrant la situation étudiée.
- Les jeunes par sous- groupes de quatre, choisissent une photo et expliquent quels sont les droits non assurés que cette photo dénonce. Ensuite ils cherchent des solutions qui permettraient de sortir de cette situation.
- Mise en commun qui amène à la conclusion de possibilité de l'obligation de « vivre ailleurs ».

Proposition 2

▶Jeu de rôle : tribunal international

- Les jeunes sont une nouvelle fois répartis en sous-groupes de quatre. Dans ce jeu, ils seront les juges d'un tribunal international des migrations. L'animateur leur présente une situation de migrant.
- Chaque sous-groupe de quatre reprendra un exemple du premier temps 2º étape: reconstituer l'identité d'un migrant sur le parcours de la personne migrante ou en inventera un, déterminera le ou les États responsables ainsi que les violations des droits de la personne migrante et le lieu de leur perpétuation.
- Un sous groupe se propose pour présenter sous forme de jeu le travail réalisé précédemment.
- En grand groupe, sous la responsabilité de l'animateur, discussion libre et ouverte Se demander pourquoi les droits des migrants sont-ils bafoués ? Se demander que faire ? Comment agir par la loi, agir par la solidarité internationale agir par la solidarité sur le terrain, agir par l'éducation ?

Cette proposition peut éventuellement se faire dans le 3^e temps Promouvoir

Proposition 3

- > Vous êtes journaliste pour un grand média français. Votre rédacteur en chef vous appelle dans son bureau et vous fait part de l'information suivante : rechercher les droits de migrants par sous-groupe de quatre.
 - Questions –guides: Que prévoit cette loi en matière de protection des migrants?
 Comment la loi est-elle appliquée concrètement? Quels sont les impacts de cette loi sur les migrants et leur communauté? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour protéger les personnes qui migrent?
 - Mise en commun

Proposition 4

> A partir d'extraits de films et de documentaires

- 1er Extrait du film <u>Welcome</u> de Philippe Lioret -2009 , Philippe Lioret nous fait prendre conscience de la situation des migrants. Nous découvrons l' histoire d'un jeune migrant kurde sans-papier. Ce film raconte l'histoire de Bila, un jeune kurde irakien de 17 ans qui décide d'aller retrouver son amie en Angleterre. Arrivé à Calais, il essaie de passer en Angleterre caché dans la remorque d'un camion. Ayant échoué, il décide alors de traverser la Manche à la nage. Simon, un maître- nageur, qu'il va rencontrer en garde accepte de l'entraîner et de l'aider. Bilal échoue une première fois. Lors de sa deuxième tentative, Bilal parvient à 800 mètres des côtes anglaises. Mais il est repéré par un bateau de surveillance de la Royal Navy et se noie en tentant de leur échapper. Welcome rappelle avec justesse et sensibilité que derrière un sanspapier, il y a d'abord et avant tout un être humain qui a aussi droit à sa chance.
- Visionnage de trois extraits du film (situation du jeune homme, ses difficultés jusqu'à l'intervention du personnage de Simon par son aide et son accueil à son domicile)
- 2º Extrait du film L'autre côté de l'espoir d'Aki Kaurismäki-2016. Khaled fuyant Alep et ses bombes, a traversé l'Europe à pied avec sa sœur Miriam qu'il a perdue en route. Réfugié dans un charbonnier pour échapper à des skinheads polonais à Gdansk, le jeune syrien débarque à Helsinki et demande l'asile en Finlande.

Malgré son histoire tragique et l'appel à témoin lancé par le service d'immigration finlandais pour retrouver Miriam, le gouvernement estime qu'aucune raison ne justifie de lui accorder l'asile. Le lendemain, il sera renvoyé en Turquie. Khaled s'enfuit. Un soir, un restaurateur le trouve dans la cour de son restaurant. Touché par le jeune homme, le restaurateur décide de le prendre sous son aile.

- Visionnage du début du film de l'arrivée de Khaled jusqu' à sa fuite du centre d'accueil.
- 3eme extrait du Clip vidéo de l'association « France Terre d'Asile » -Europe, terre d'asile ? (paroles de réfugiés)

≻Visionnage

Vidéos : paroles de réfugiés - France terre d'asile

www.france-terre-asile.org/actualites/...france-terre-dasile/video-paroles-de-refugieshttps://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0 ahUKEwjclIO7pvLWAhWGhRoKHcnuB_YQFggmMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.france-terre-asile.org%2Factualites%2Factualites%2Flactualite-france-terre-dasile%2Fvideo-paroles-de-refugies&usg=AOvVaw0IN4fepNdOoVZMBn93NeGT

Clip 1 : Europe terre d'asile ? - YouTube

https://www.youtube.com/watch?v=Ey2U79aGaQw https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&cad=rja&uact= 8&ved=0ahUKEwjcIIO7pvLWAhWGhRoKHcnuB_YQtwIIPzAF&url=https%3A%2F%2Fww w.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DEy2U79aGaQw&usg=AOvVaw049QQvSHpnAgIoMs vgx91F

- Discussion libre et ouverte à partir d'un, de deux ou de ces trois extraits
- Propositions de questions-guides : Que retiennent les jeunes de l'attitude des personnes rencontrées pendant leur parcours ? Quels problèmes soulève le sujet de ces extraits ? Quelles sont les voies officielles d'un migrant pour arriver à destination ? Quelles attitudes sont adoptées ? Quelles sont les difficultés liées à la demande d'asile qu'il rencontre ? Quelles sont les difficultés matérielles, organisationnelles, de statut,...que rencontrent les migrants ? Que dit la loi aujourd'hui sur le code d'entrée et de séjour des

étrangers et du droit d'asile ? Quelles sont les procédures d'accueil en Europe aujourd'hui ? Quelles attitudes possibles à adopter en tant que citoyen français et européen

_

 Montrer à partir d'exemples récents que les problèmes soulevés dans ces deux extraits de film sont toujours d'actualité. Quelles possibilités s'offrent au jeune homme?

3eme temps: PROMOUVOIR

Le pape François nous demande d'œuvrer afin que tous les migrants et réfugiés se réalisent en tant que personnes dans toutes les dimensions qui composent l'humanité voulue par le Créateur. Cela implique la liberté de profession, la liberté de religion, le regroupement familial et une assistance médicale et sociale systématique pour les personnes en situation de handicap

Proposition 1

▶Les associations

- Quel est le rôle des associations d'aide aux migrants ? Quel est le rôle que peuvent jouer les associations de défense des droits humains ? Les droits humains sont ceux énoncés dans un texte de droit international adopté en 1948, après la deuxième guerre mondiale : la Déclaration universelle des droits de l'homme. Que dit cette déclaration à l'égard des migrants ? Discussion libre et ouverte menée par l'animateur.

Proposition 2

➤ Rencontre avec un migrant

 Demander à un migrant avec l'aide d'une institution caritative qui vient en aide aux migrants de venir parler au groupe de jeunes : à partager son histoire, sa quête d'un refuge et les difficultés rencontrées en chemin, les joies et les difficultés depuis l'arrivée en France,...

OU

Contacter une institution caritative locale de votre région, qui vient en aide aux gens qui ont migré et demandez-leur de faire un discours et de partager les histoires de migrants.

- Ensuite proposer aux jeunes de réaliser un diaporama, des affiches, ou de mettre sur Facebook ce qu'ils ont retenu de son histoire. Les images. Les affiches, visant à

promouvoir l'acceptation et la compréhension des migrants, pourraient être exposées dans les établissements scolaires des jeunes, dans leurs aumôneries, à la médiathèque municipale,....

Cette réalisation pourrait avoir lieu après ce temps de rencontre et serait l'occasion de réfléchir sur la situation des migrants à postériori.

Possibilité d'également de réaliser une seule affiche.

Proposition 3

> Travail à partir de l'article de presse du dossier de l'Obs du 03 septembre 2015 par sousgroupes de quatre.

Ci joint un extrait de l'article :

« La crise migratoire provoque des débats sociétaux dans plusieurs pays sur l'accueil réservé aux migrants et réfugiés.

C'est dans ce contexte que "L'Obs" publie dans le numéro du jeudi 3 septembre plusieurs témoignages de migrants arrivés en France il y a quelques années et déjà intégrés. La une du magazine a été déclinée en quatre versions différentes, avec des portraits d'hommes et de femmes sur fond noir et la mention "J'ai été migrant(e)"

Le sujet a immédiatement trouvé une résonance sur internet. L'entrepreneur Samuel Grzybowski a repris à son compte le titre de "L'Obs" pour le transformer en mot-clé sur Twitter. "Faisons le pari que tous les Français ont quelque part une origine avec #JaiétéMigrant", a-t-il d'abord écrit, avant de partager sa propre histoire ».

- Prendre connaissance de l'article et des quatre photos et imaginer un texte sur l'insertion d'une ou de plusieurs personnes présentées dans l'Obs.
- Mise en commun

4e temps: INTEGRER

Vivre ensemble, c'est déjà une réalité

Le pape emploie ce verbe dans son discours pour nous faire prendre conscience que nous avons tous des talents à mettre en valeur. D'une certaine façon, il nous explique que les migrants arrivent dans notre pays avec des compétences qu'il faut leur permettre de valoriser en nous les montrant, en nous les partageant, en nous les apprenant. Le pape souhaite que chaque migrant et réfugié puisse travailler, vivre sa religion mais aussi puisse permettre à sa famille de le rejoindre dans son nouveau pays de vie

Problématique:

Pourquoi la diversité est-elle une richesse ?

1ere étape :

▶ Visonnage de documentaires :

- vision de dessine - moi l' éco

Immigration: opportunité ou menace... janvier 2017

http://dessinemoileco.com/videos/

- <u>S'intégrer : des réfugiés en parlent (2017) - YouTube</u> https://www.youtube.com/watch?v=bDfN8fCXvK4

- Solidarité Migrants : accueillir, intégrer, créer des liens - YouTube https://www.youtube.com/watch?v=ScITSrsU7Fk

2eme étape :

Proposition1

débat argumenté sur le thème suivant / Quelles richesses nous apportent les migrants ?

- Voir ci-dessous technique du débat argumenté
 Le débat s'inscrit explicitement dans un système éthique de prise de parole :
- chacun a droit à la parole (égalité des participants, il n'y a pas une parole qui vaut plus que l'autre)
- toute parole doit être argumentée
- interdiction de se moquer d'autrui (respect des autres intervenants et tolérance)
- la priorité de parole est donnée à celui qui n'a jamais parlé (dans le cas ou plusieurs la demandent)
- tout jeune doit avoir la possibilité de s'exprimer et d'exposer ses arguments.

Il y a nécessité définir des rôles :

- Un président de séance qui rappelle les règles préalables (problématique abordée, respect de la parole), et distribue la parole.
- Un modérateur qui intervient lorsque le ton monte et que certains se coupent la parole

- Un secrétaire qui prend des notes, c'est « la mémoire » du groupe. Il prend aussi le rôle du reformulateur en synthétisant ce qui a été énoncé.
- Des observateurs (lorsque le groupe est important) à la fois pour le fond et pour la forme du débat : combien de fois tel élève a-t- il prit la parole ? A quel moment ? Qu'a-t- il dit ? Quels sont les arguments avancés ? En général avoir un observateur pour le fond et un pour la forme (dans la mesure où il n'y avait pas d'absent).
- Les participants au débat.

Jeune:

LA FORME

➤Il est également nécessaire de fournir aux jeunes des dossiers documentaires : textes, dessins, caricatures, documentaires vidéo notamment ceux proposés en proposition 1, pour qu'ils préparent le débat et élaborent des arguments (voir annexe2 ci- dessous)

➤ Le débat se déroule (maximum 15 minutes) et ensuite discussion sur ce que l'on a observé (observateurs) ou fait (débatteurs).

➤L'animateur présent prend note tout en restant en dehors du débat.

Il propose ensuite aux jeunes d'animer une discussion à main levée en prenant des idées fortes du débat.

Choisir un jeune débatteur, observez-le durant le débat et remplissez le tableau suivant. Certains jeunes s'occuperont d'observer la forme, d'autres regarderont le fond.

Prises de parole (nb)

Elève :	Opinion personnelle	Infos intéressantes	Arguments
LE FOND			

Coupe la parole (nb)

N'écoute pas

	DEBAT OBSERVE
FORME	1) Ce qui a été vu (observateurs)
	•
	2) Pourquoi ? (débatteurs)
	•
FOND	1) Ce qui a été vu (observateurs)
	•
	2) Pourquoi ? (débatteurs)

Proposition2

>Activités créatives

- Imaginer des activités qui contribuent au développement d'une prise de conscience des possibilités qui s'offrent aux individus pour introduire ou encourager des changements sociaux basés sur la solidarité, le respect, l'acceptation de différences vis à vis des migrants
 - Travail par sous-groupes de quatre suivi d'une mise en commun

Proposition3

≻Rédaction

- Au sein de votre groupe rédiger un programme pédagogique interculturel entre de jeunes migrants et vous
 - Mise en commun

ANNEXES

-Annexe 1 : textes relatifs aux droits des migrants : migrants, que disent les textes ?

-Annexe 2 : textes relatifs à la mise en œuvre du débat argumenté

-Annexe 3 : des chiffres -Annexe 4 : des définitions

Annexe 1: migrants: que disent les textes?

LA PROTECTION DES MIGRANTS AU TITRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

La protection juridique internationale dont bénéficient les migrants est directement liée au motif de leur déplacement. S'ils fuient leur pays pour échapper à la persécution au sens de l'article 1A de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 (Convention de Genève), ce sont des « demandeurs d'asile » ou des « réfugiés », et ils peuvent pré- tendre à la protection spéciale – accrue – garantie par ce traité international, qui a été ratifié par 145 Etats. S'ils quittent leur pays pour toute autre raison, ils sont désignés comme des migrants et ne jouissent pas d'une protection spéciale, mais seulement générale, en vertu du droit international des droits de l'homme seulement sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile (OIT). On distingue trois grandes catégories de migrants : les migrants en situation régulière, les migrants sans papiers et les autres migrants nécessitant une protection.

Convention de Genève de 1951, relative au statut des réfugiés www.unhcr.org Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille www.ohchr.org

Organisation des Nations unies

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 : ses articles 1,2 ,13 et 14 protègent les réfugiés et les migrants, et condamnent les discriminations envers eux. La DUDH fait du droit d'asile un droit universel et inconditionnel.
- La Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, entrée en vigueur en 1954, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

- Le *Protocole de New York relatif au statut des réfugiés* (1967) a levé certaines restrictions de la Convention de Genève. Ce protocole a été ratifié par 145 États. Sur ces 145 États, 142 sont parties à la Convention et au Protocole, et 5 à l'un des deux textes seulement.
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC) : ces deux pactes adoptés en 1966 et entrés en vigueur en 1976, font obligation aux États d'offrir aux personnes déracinées une protection qui garantisse l'ensemble de leurs droits fondamentaux.

Europe

L'Union européenne (UE - 28 États) est le seul ensemble régional à s'être doté d'un régime d'asile commun, qui a supprimé les contrôles à l'intérieur de son territoire pour les renforcer à l'entrée de son territoire, et ceci en plusieurs étapes : Traité de Schengen en 1985, Acte unique en 1986, Convention de Dublin en 1997 et Traité d'Amsterdam en 1997 entré en vigueur en 1999. En matière de droit d'asile, l'UE vit aujourd'hui sous le régime de Dublin II (2003). Le règlement Dublin II a été adopté en remplacement de la Convention de Dublin, qui déterminait les compétences en matière d'asile entre chaque pays, et se substituait ellemême aux dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen. Le règlement Dublin II détermine l'État membre de l'Union européenne responsable d'examiner une demande d'asile en vertu de la Convention de Genève, dans l'Union européenne. Le système de Dublin, en utilisant à l'échelle européenne une base de données biométriques (empreintes digitales) des requérants déjà enregistrés de tous les pays membres et permettant de détecter ceux ayant déjà déposé une demande, vise à déterminer rapidement l'État membre responsable pour une demande d'asile et prévoit le transfert d'un demandeur d'asile vers cet État membre. Habituellement, l'État membre responsable sera l'État grâce auquel le demandeur d'asile a premièrement fait son entrée dans l'UE. Le traité a été étendu à certains pays hors de l'Union : Islande, Norvège, Suisse. À noter que la Charte des droits fondamentaux de l'UE a été adoptée en 2000, et que son

A noter que la *Charte des droits fondamentaux de l'UE* a été adoptée en 2000, et que son article 18 garantit le droit d'asile.

Les mandats du HCR

Le Haut- Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (**UNHCR** ou **HCR** dans l'espace francophone) est l'un des programmes de l'ONU. Basé à Genève, il a pour but de protéger les réfugiés, de trouver une solution durable à leurs problèmes et de veiller à l'application de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951

Le HCR doit avant tout s'assurer que les États maintiennent ouvertes leurs frontières afin de garantir la liberté de circuler énoncée par la DUDH. À l'origine, seuls les réfugiés (ceux qui ont dû quitter leur pays) et les apatrides avaient droit à une protection internationale. Mais, depuis les années 1990, le nombre de déplacés à l'intérieur de leur propre État dépasse celui des autres migrants forcés. L'ONU a donc explicitement étendu le champ d'action du HCR, la protection des déplacés devenant son troisième mandat, après le soutien aux réfugiés et aux apatrides. L'agence doit également répondre au défi des « migrations mixtes » impliquant des réfugiés économiques ou environnementaux

En 1948, La DUDH incite les États à reconnaître les droits des réfugiés dans son article 14,1 « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'a u t r e s pays. »

En 1951, 145 États signent la Convention de Genève relative au statut des réfugiés prenant l'engagement de protéger les réfugiés. Le protocole de 1 967 étend la protection des réfugiés à l'ensemble des pays et sans contrainte de temps. Cependant, chaque État décide qui il accepte de recevoir et peut émettre des réserves quant à certains articles. Seuls trois principes sont intangibles: non-refoulement, droit d'accès à un tribunal et non-discrimination. Des écueils persistent : pas de définition du statut de réfugié reconnue par les États, pas de procédure unique, internationale, fiable et garantissant les droits des individus. Les États restant libres de leur politique d'émigration, les demandeurs sont dans des procédures inextricables. Ils n'ont pas toujours droit à la parole pour s'expliquer, on peut exiger d'eux des documents qu'ils ne peuvent fournir. Des pratiques dégradantes sont parfois utilisées contre eux. L'objectif de restreindre les flux migratoires se donne des arguments inacceptables: faux réfugiés, fraudeurs profiteurs. Les restrictions sont telles que les réfugiés sont traités comme des délinquants ou des criminels. L'Europe a inauguré le 6.10.2016 la nouvelle Agence Frontex, chargée d'assurer la sécurité des frontières extérieures de l'Europe. Les États en voie de développement, même pauvres, accueillent 80 % des exilés. Pourtant ils ne bénéficient pas de la solidarité prévue initialement. En mars 2016, l'UE a conclu un accord avec la Turquie pour y renvoyer les migrants arrivant en Europe. Cependant, l'Allemagne en a accueilli seule plus d'un million

Annexe 2

TEXTES à l'appui pour aider au débat argumenté.

Ces textes sont à titre indicatif. Le débat peut se dérouler sans utilisation de ce texte. Autre possibilité : utilisation de quelques textes ou de la totalité des textes et ne pas visionner les vidéos.

TEXTE A

Les Français ont pris conscience de la nécessité d'intégrer les migrants. Une enquête de l'IFOP pour la Fondation Jean-Jaurès montre que la crise migratoire n'est plus perçue comme temporaire. Vivre avec la migration... Ce qui était perçu comme une crise ponctuelle en 2015, s'installe dans l'opinion publique comme un phénomène structurel, selon une enquête de l'IFOP commandée par la Fondation Jean-Jaurès et intitulée « Les Européens et la question des migrants ».

Les mêmes questions posées à intervalles réguliers, en France, à un panel représentatif de la population, sur deux années, permettent à Jérôme Fourquet, directeur du département opinion de l'IFOP, d'observer comment la société a pris la mesure de ce changement. En 2015, 43 % des personnes interrogées estimaient que les arrivées qui avaient fait la « une » des journaux télévisés tout au long l'été sur les îles grecques allaient durer « un an ou deux ». En septembre 2017, ils sont 56 % à tabler sur « trois, quatre ans ou plus ». Et justement ! Intéressée de longue date par cette thématique, la Fondation Jean-Jaurès) a demandé à l'IFOP d'ajouter de nouvelles questions pour « dégager des pistes permettant l'intégration », comme le résume Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion du think tank. Le sujet est d'autant plus important que les personnes interrogées font part d'un vrai doute sur la capacité de la France à intégrer, eu égard aux générations d'étrangers, ou de fils d'étrangers qu'elle a laissé grandir dans des ghettos urbains. « Sept sondés sur dix estiment que les personnes issues des vagues précédentes d'immigration sont mal intégrées dans la société française », révèle Jérôme Fourquet, qui observe au passage que ce taux n'a pas fluctué depuis deux ans.

Se familiariser avec notre culture

L'étude de l'IFOP montre également que 44 % des Français jugent urgente la mise en place de dispositifs efficaces pour que les migrants nouvellement arrivés apprennent rapidement la langue française. 42 % sont favorables, eux, à un dispositif permettant réellement de se familiariser avec notre <u>culture</u>.

La reconnaissance du diplôme d'origine est aussi jugée importante par 23 % des personnes sondées. Un levier que la Fondation sait difficile à <u>manier</u>, car, comme le rappelle l'IFOP, il faut en même temps <u>rassurer</u> les travailleurs français les moins diplômés qui craignent de <u>voir</u> les nouveaux venus <u>prendre</u> leur place sur le marché du <u>travail</u>. 48 % des ouvriers confient cette angoisse partagée également par 46 % des artisans.

Les études économiques qui montrent le peu de chevauchement des nouveaux venus sur les plates-bandes des nationaux, et celles qui rappellent que le marché du travail s'agrandit de fait quand la population augmente, ne trouvent pas un grand écho. Une partie de la

population, massivement fragilisée par le chômage depuis des décennies, pense que l'étranger passe avant lui.

« Lien fait entre terrorisme et migration »

L'étude de l'IFOP montre d'ailleurs une très grande constance dans le temps. La ligne de démarcation entre les « pros » et les « anti »-migrants reste immuable. Entre septembre 2015 et septembre 2017, 63 % des personnes interrogées restent convaincues que « notre pays compte assez d'étrangers ». En parallèle, 56 % estiment aujourd'hui comme hier (54 %) de notre devoir d'accueillir les personnes qui fuient la guerre et la misère.

Plus globalement, « la représentation des migrants reste anxiogène en France », observe M. Fourquet qui constate que « le lien fait entre terrorisme et migration par 79 % des personnes sondées est antérieur aux attentats ». Le politologue qui avait mené sa première phase de son sondage avant les attentats du 13 novembre 2015 observait déjà que la population ne craignait pas seulement des petits actes de délinquances, mais aussi l'infiltration de terroristes dans les groupes entrants.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/10/12/les-francais-ont-pris-conscience-de-la-necessite-d-integrer-les-migrants 5199935 1654200.html#Yq4PPc2JmTuFb3wX.99

TEXTE B

A Rouen, des migrants trouvent refuge dans le football pour s'intégrer

Un petit club de football a accueilli de nouveaux joueurs dans son effectif : des Soudanais. Un moyen de s'intégrer pour ces demandeurs d'asile. Loin du Darfour et de la "jungle" de Calais (Pas-de-Calais), ils ont retrouvé le sourire. Le monde du football a tendu la main à trois migrants soudanais. La Rouennaise de football est un petit club populaire qui a toujours prôné la diversité. Alors quand le comité olympique et sportif lui a demandé d'accueillir ces demandeurs d'asile, le vestiaire a dit oui massivement.

Principale difficulté au départ : la communication

Hors des terrains, il leur faut gérer l'interminable attente et vivre aussi avec leurs douloureux souvenirs. Le racket des passeurs en Libye par exemple pour Imam et puis surtout le génocide et la terreur. Djamal raconte avec émotion comment lui et sa famille ont <u>fui le Darfour</u> pour sauver leur peau. Désormais, ils ont le droit à un nouveau départ. France Terre d'Asile de Rouen leur prête un appartement et les a mis en relation avec le club de football. Moustapha, Imam et Djamal ont intégré l'équipe de La Rouennaise début janvier. Principale difficulté au départ : la communication. Sur le terrain administratif, ils sont toujours dans l'attente du statut de réfugié.

TEXTE C

L'Europe doit vite s'atteler à mieux intégrer ses migrants RICHARD HIAULT - **LES ECHOS** | LE 23/03/2017

Harmonisation des statuts, formation et investissements à long terme sont les clefs de l'intégration des demandeurs d'asile, souligne l'OCDE.

Si les demandeurs d'asile ne font pas l'objet d'un renforcement des mesures d'intégration de l'Union européenne, nous pouvons nous attendre à bien des difficultés. Bien que l'afflux des réfugiés ait chuté par rapport au pic de 2015, rien n'indique que les flux ne reprendront pas à l'avenir. C'est l'un des messages adressés par Jean-Christophe Dumont, responsable du département des migrations internationales de l'OCDE, mercredi au Club du Cepii. « Les Allemands ont bien compris qu'il fallait investir et que l'intégration des demandeurs d'asile allait prendre du temps ", a-t-il observé. Apprentissage de la langue, formation professionnelle, orientation vers des secteurs économiques qui en ont le plus besoin sont autant de challenges à relever. Le problème est que les pays de l'Union européenne ne sont pas tous logés à la même enseigne et que leur manque de solidarité pourrait coûter encore plus cher à la communauté.

Pour l'heure, les demandeurs d'asile ne constituent encore qu'une faible partie de la population européenne en âge de travailler. « D'ici à 2017, le pourcentage devrait s'élever autour de 0,4 %, précise Jean-Christophe Dumont. Par pays, toutefois, l'impact est bien plus élevé. En Suède, ce taux atteint 1,7 %. Rien que pour la tranche d'âge des 20-34 ans, nous sommes à 4,2 %. " Il est vrai que les pays scandinaves (Suède, Norvège) n'imposent aucun délai aux demandeurs d'asile pour intégrer leur marché du travail alors qu'il faut trois mois en Allemagne, neuf en France et douze au Royaume-Uni. Ces différences peuvent jouer dans les choix de destination.

Harmonisation européenne

Dans l'immédiat, les études de l'OCDE montrent que l'afflux des migrants occasionne une hausse, certes modeste, du PIB (0,1 % à 0,2 %) du pays d'accueil et une baisse du même ordre des salaires réels (de -0,1 % à -0,2 %). Sur le plan fiscal, en revanche, le gouvernement doit augmenter ses dépenses d'accueil. Pour l'Allemagne, elles s'élèvent déjà à un demi-point de PIB. En Suède, le coût d'un réfugié est de 14.000 euros la première année avant un recul progressif jusqu'à 4.000 au bout de sept ans. D'où l'intérêt d'une intégration accélérée. Pour

l'heure, « il faut compter vingt ans avant que le taux de chômage des demandeurs d'asile s'aligne sur celui des natifs du pays d'accueil ", indique Jean-Christophe Dumont. C'est long.

Or la montée des populismes accentue la méfiance des Européens vis-à-vis des migrants. C'est particulièrement vrai en France, où 63 % de la population est dubitative quant aux chances d'intégration de ces migrants. Pour Hillel Rapoport, professeur à la Paris School of Economics, « les questions identitaires et de cohésion sociale sont bien plus importantes que l'impact économique de ces demandeurs d'asile ». L'histoire montre que cela se passe généralement bien, ajoute-t-il en se référençant aux rapatriements d'Algérie dans les années 1960 ou à l'intégration en Israël des juifs venant de Russie dans les années 1990. Pour Jean-Christophe Dumont, les risques indirects de l'afflux de migrants, comme l'explosion de l'espace Schengen, seraient bien plus coûteux. A ses yeux, il est donc urgent d'opérer une certaine harmonisation européenne. « La question d'un statut européen ou national du demandeur d'asile se pose comme celle de la solidarité entre pays. "
En savoir plus sur https://www.lesechos.fr/23/03/2017/LesEchos/22410-026-ECH_l-europe-doit-vite-s-atteler-a-mieux-integrer-ses-migrants.htm#kPDov4WCpgzbeUME.99

TEXTE D

« Le pape François appelle à accueillir mais aussi à intégrer les migrants », in La Croix Recueilli par Nicolas Senèze, à Rome , le 03/02/2017 Chargé, en décembre par le pape, de suivre sous son autorité directe la question des migrants, le jésuite canadien Michael Czerny, co-sous-secrétaire de la section pour les migrants et les réfugiés du dicastère pour le développement humain intégral, explicite l'approche de François sur ce sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

En France, certains craignent que cette immigration menace l'identité européenne...

P. M. C.: L'intégration est forcément aussi culturelle. Les migrants qui arrivent en France doivent s'intégrer dans la société française. Le pape souligne bien qu'ils doivent respecter la culture et les lois des pays d'accueil même si, comme cela se fait au France d'où je viens, il faut aussi être capable d'adapter nos normes pour faciliter cette intégration.

Ceci dit, comment peut-on, face à quelqu'un dans le besoin, se poser la question de la menace de sa propre identité ? Les chrétiens ne doivent pas être effrayés. En anglais, on parle des « gated communities », ces communautés refermées sur elles à l'abri de hauts murs. Une telle mentalité n'est plus n'est plus possible aujourd'hui : nous vivons dans un seul monde, on ne peut pas bâtir un monde d'exclusion.

Le pape n'a-t-il pas plaidé pour une certaine « prudence », les États deva nt vérifier leur capacité d'accueil ? La France, par exemple, en a-t-elle les moyens ?

P. M. C.: La France a d'énormes capacités! Combien de logements vides y a-t-il? Au Liban, il y a 3 millions d'habitants et 1 million de réfugiés. Je ne crois pas que la France soit dans un tel cas. Quand on se pose la question de savoir si on est prêt à accueillir davantage de personnes, il faut dépasser la simple question statistique. C'est donc plus une question de qualité d'accueil, d'esprit d'accueil, en prenant en compte les besoins spécifiques de certains, comme les réfugiés qui n'ont nulle part où aller.

TEXTE E

Mieux intégrer les réfugiés, une chance pour l'Europe Par LEXPRESS.fr avec AFP , publié le 28/01/2016 à 18:22

Alors que Bruxelles envisage de prolonger de deux ans le retour des contrôles des frontières intérieures de l'Union européenne, l'OCDE a rappelé la nécessité d'accueillir au mieux les réfugiés venus principalement de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan.

"Einstein était réfugié, ne l'oublions pas". Cette déclaration de Filippo Grandi, le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, sonne comme un appel à la responsabilité. En 2015, l'Europe a vu arriver sur son territoire <u>plus d'1,5 million de réfugiés</u>. parmi eux, 86 000 enfants ont fait ce voyage seuls, sans leur famille, poursuit Angel Gurria, le secrétaire général de l'OCDE. Ce jeudi, ils ont défendu l'idée selon laquelle l'Europe avait tout intérêt <u>à intégrer au mieux ces réfugiés</u>, en premier lieu pour ses propres intérêts. Pour y parvenir, l'OCDE a formulé une série de dix propositions. "Il est crucial d'agir tôt", et pas seulement pour les besoins les plus urgents comme l'hébergement ou la santé, note l'organisation <u>dans un rapport</u>.

"Les réfugiés peuvent et doivent être une partie de la solution aux défis auxquels nos sociétés sont confrontés. Ils apportent de l'espoir: l'espoir d'une vie meilleure et d'un meilleur futur pour leurs enfants et les nôtres."

Faciliter l'accès au marché du travail

<u>Plus les migrants ont accès tôt au marché du travail</u>, "plus leurs perspectives d'intégration s'améliorent à long terme". Sinon "leurs compétences et leur expérience risquent de se détériorer", ajoute le rapport, qui avertit qu''un réfugié au chômage pèse aussi sur les finances publiques". C'est pourquoi, là où les procédures s'éternisent, ces migrants originaires de pays avec des taux de reconnaissance des demandes d'asile "très élevés" devraient

bénéficier d'un accès au marché de l'emploi, même s'il est assorti de conditions, selon le rapport qui dresse une série de tableaux comparatifs des dispositifs en place selon les pays.

En France, les demandeurs d'asile ont accès au marché du travail, dans des conditions encadrées, neuf mois après leur demande, contre un mois au Portugal, trois mois en Allemagne et douze mois au Royaume-Uni. Dans beaucoup de pays, l'employeur doit cependant prouver qu'il ne pouvait trouver d'autre candidat.

La maîtrise de la langue, une priorité

En matière de formation, les politiques varient aussi: l'Allemagne prévoit des cours de langue et d'éducation civique pour les demandeurs d'asile à fort taux d'admission, l'Espagne a aussi mis en place une évaluation des compétences. En France ces formations sont réservées aux réfugiés ayant le statut. L'organisation plaide également pour recenser et valoriser les qualifications des migrants, en notant que ceux qui arrivent ont souvent un niveau de formation supérieur à la moyenne de leurs compatriotes.

Une répartition efficiente des réfugiés sur le territoire

Autre piste, intégrer l'emploi dans les critères de répartition géographique des réfugiés, pour "éviter que les arrivants soient envoyés dans des zones où il y a des logements, mais peu d'emplois". Le rapport suggère aussi de développer des programmes sur-mesure, des dispositifs pour les jeunes non accompagnés, de soigner les problèmes physiques et mentaux au plus tôt... "On n'a pas le droit d'échouer sur la question des réfugiés", souligne Jean-Christophe Dumont, responsable de la division "migrations" à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Car "si on ne l'accompagne pas par des politiques publiques, on risque de grandes difficultés dans la durée en termes de cohésion sociale".

Un contexte difficile

Cette conférence de presse a été réalisée dans un contexte un peu particulier. L'opinion publique est très sensible à la question des réfugiés. Si <u>la photo du petit Aylan</u> avait profondément modifié la perception des Européens, l'image des réfugiés s'est largement dégradée après l'affaire <u>des agressions sexuelles perpétrées à Cologne</u> la nuit du nouvel-an. "Cette une tragédie, c'est un drame, mais il ne faut pas généraliser, il ne faut pas faire des amalgames à l'encontre d'individus qui ont plus à donner qu'ils n'ont à prendre, a commenté Angel Gurria.

Mais encore, la Commission européenne a lancé mercredi 27 janvier la procédure visant à prolonger de deux ans le retour des contrôles des frontières intérieures <u>de certaines frontières</u> <u>de l'espace Schengen</u>. une décision qui placerait de facto la Grèce en porte-à-faux, de par sa

situation géographique. Un contexte politique "très complexe", qui a souffert des attentats du 13 novembre à Paris et "des événements dramatiques de Cologne".

TEXTE F texte plus difficile

Le rôle clé des migrations dans la mondialisation en dépit de leur restriction

Concernant la place des migrations internationales dans la mondialisation, un paradoxe et la remise en cause d'une idée reçue se dégagent de l'observation de la réalité économique. Paradoxalement, le rôle des migrations internationales dans la mondialisation est déterminant pour les pays de départ en dépit des restrictions massives qui pèsent sur elles. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le libre- échange et le co-développement ne remplacent pas les migrations internationales car mondialisation et migrations sont complémentaires.

Ce premier paradoxe est inhérent au processus de mondialisation lui-même. D'une part, les migrations internationales sont l'instrument d'insertion le plus dynamique des pays du Sud. Si l'on compare par exemple les migrations internationales à l'investissement direct étranger, aux mouvements de capitaux à court terme, aux circulations des technologies et des connaissances ou encore aux flux commerciaux, on constate que ce sont les pays du Sud qui vivent davantage des effets des migrations, en particulier des transferts d'argent des migrants, lesquels représentent à peu près trois fois l'aide publique au développement. Ce sont eux qui, à court et à long terme, sont les principaux récipiendaires de ces capitaux. Ces derniers représentent par exemple structurellement 10% du PIB au Maroc, 12% au Mali, 18% aux Philippines, près de 30% au Salvador. Toute une série de pays en développement vivent ainsi des transferts d'argent effectués par les migrants alors que, dans le même temps, la forte polarisation des investissements directs étrangers et des flux de commerce les marginalise, et la volatilité des capitaux à court terme les déstabilise. Pourtant, les migrations internationales constituent le parent pauvre de la mondialisation du fait des politiques migratoires restrictives maintenues par les pays du Nord.

Le deuxième paradoxe, qui va à l'encontre d'une idée reçue, est qu'il ne suffit pas d'ouvrir les frontières pour les échanges commerciaux, ou de créer des accords de libre-échange avec les pays de départ, pour réduire l'incitation à émigrer. Cette idée s'inspire de la théorie économique du commerce international qui considère que la mobilité des marchandises (c'est-à-dire la suppression des droits de douane, des frontières pour le commerce de biens et

services) constitue un substitut à la mobilité des facteurs de production, c'est-à-dire à la mobilité du travail. Dans cette perspective, le travail serait utilisé dans les pays de départ et n'aurait pas besoin d'émigrer.

Il ne s'agit pas seulement d'une idée théorique, modélisée d'ailleurs par des auteurs comme Robert Mundell (prix Nobel d'économie), mais d'une analyse qui a également beaucoup inspiré les politiques des pays de l'OCDE depuis l'interruption proclamée des migrations de travail au milieu des années 1970. En fait, cette idée est tout simplement infirmée par les faits.

Comme le montrent de nombreux travaux, il existe en réalité une relation de complémentarité entre l'ouverture commerciale, la mondialisation en général et les migrations internationales. Plus les échanges de biens et de capitaux se mondialisent, plus les migrants peuvent partir et réduire leurs coûts de mobilité. En réalité, l'ouverture commerciale ou la libéralisation des échanges de marchandises provoque d'abord un accroissement des migrations internationales parce que les hommes et les femmes ont des possibilités de partir. C'est la raison pour laquelle les pays les plus pauvres, qui participent peu au commerce mondial, présentent les taux d'émigration les plus faibles.

Au total, il ne suffit pas de faire du co-développement et/ou de libéraliser les échanges pour que les émigrés ne partent plus de chez eux.

Les effets de l'immigration sur le marché du travail

Il subsiste un autre point de repère, accepté à tort par les uns et par les autres comme une réalité incontournable, mais contre lequel les positions doctrinaires sont différentes. Les uns, qualifiés de «généreux», considèrent que si l'immigration «tire les salaires vers le bas» c'est la faute des employeurs qui recourent à cette pauvre main d'œuvre immigrée, régulière ou non, pour brider les revendications salariales à l'instar du rôle des délocalisations. Les autres, parmi lesquels les représentants des employeurs, attirent l'attention sur la concurrence exercée par les pays à bas salaires et le coût trop élevé du travail. Une position récente, s'étant autoqualifiée «d'anti tabou», met en avant le fait que l'immigration engendre un coût pour les pays d'accueil et qu'elle n'est donc pas seulement «une chance pour la France». Ce coût serait social, culturel, sécuritaire, et également économique. En France, certains s'évertuent à afficher un «parler vrai sur l'immigration» en évoquant des études à charge. Ces études ont en réalité à caractère spécieux et culturaliste : immigration et insécurité, immigration et chômage, immigration et déséquilibres des comptes sociaux, etc. D'autres encore parmi lesquels des associations de défense des migrants s'alignent involontairement sur la thèse de l'effet dépressif de l'immigration sur les salaires des natifs alors qu'il n'y avait jusqu'à

récemment aucune étude sérieuse sur le sujet pour le cas français. Qu'en est-il donc réellement ?

L'impact de l'immigration sur le marché du travail est difficile à établir. Comme dans le cas des effets des délocalisations sur l'emploi, les effets de l'immigration ne sont pas les mêmes selon que l'on raisonne au niveau microéconomique ou à l'échelon géographique local d'une part, et au niveau macroéconomique d'autre part. L'impact global en termes d'ajustement d'emploi est quasi nul alors que des effets redistributifs se manifestent effectivement localement. L'effet est très largement faible et de nature microéconomique. La croyance selon laquelle l'immigration tirerait les salaires vers le bas est contredite par les faits . En fait, si l'effet sur les salaires des autochtones est très limité cela s'explique par des changements d'occupation des emplois des natifs vers des postes mieux payés. On a pu montrer par ailleurs que l'une des explications de cet effet positif réside dans le fait que les migrants sont moins payés à qualification égale que les autochtones et permettent donc des salaires plus élevés pour les «insiders», c'est-à-dire les travailleurs du noyau dur des entreprises. Le second facteur explicatif, que l'on trouve également dans plusieurs travaux en Europe et en France, tient au fait que la complémentarité l'emporte sur la substitution dans la relation qui lie les travailleurs immigrés et les travailleurs autochtones. En revanche, lorsqu'il y a concurrence (substitution), elle s'exerce davantage entre vagues d'immigration elles-mêmes. Par exemple, au Portugal les immigrés moldaves ou ukrainiens concurrencent davantage les travailleurs immigrés capverdiens que les travailleurs portugais. En France les nouvelles vagues d'immigration d'Afrique Subsaharienne évincent les anciennes vagues d'Afrique du Nord. De manière encore plus précise, les nouvelles vagues de migrants algériens ou marocains sont en concurrence avec les secondes générations (les Français issus de l'immigration) de la même origine.

Le fait que l'économie française ait besoin de l'immigration pour répondre à des problèmes de difficultés de recrutement dans certains secteurs et certaines régions, n'est pas contradictoire avec l'existence d'un taux de chômage important. On doit avoir en tête la polarisation de la spécialisation de l'économie française sur quelques secteurs de très haute technologie, d'une part, et dans les biens et services intensifs en travail non qualifié, d'autre part (le secteur des services concentre 75% de l'emploi en France, dont plus de la moitié dans les services de proximité). Le modèle français d'immigration est passé d'une logique d'organisation de l'immigration par les principales branches du fordisme (sidérurgie, textile, automobile, BTP, mines...) jusque dans les années 1970 à la mise en place de contrats bilatéraux avec les pays d'origine concernant des personnels qualifiés et peu qualifiés. Les années 2000 se traduisent par la mise en œuvre d'un régime hybride : d'un côté un régime qui cherche à se rapprocher du modèle d'immigration sélective à des fins d'emplois (la liste des métiers), de l'autre un rapprochement du régime sud européen d'immigration d'ouverture ou de fermeture en fonction des rythmes de croissance économique. En réalité, la politique d'immigration

régulière à des fins d'emplois est tellement restrictive comparée à celle en vigueur dans les autres pays et au regard des besoins de l'économie française, que les besoins des employeurs et des régions en difficulté de recrutement s'assouvissent aussi par le recours au travailleurs en situation irrégulière. En d'autres termes, au lieu d'afficher clairement les besoins de l'économie et d'adapter les flux légaux entrants à ces besoins, pour des raisons de communication politique en direction de l'électorat sensible aux thèses populistes, l'immigration clandestine tient lieu de variable d'ajustement. Ceci n'empêche pas d'ailleurs d'opérer simultanément des régularisations discrétionnaires entre les mains des préfets, et d'afficher une politique répressive de reconduites à la frontière dans des conditions peu claires et parfois arbitraires.

Il ne s'agit pas de confier à la politique d'immigration le rôle de gérer à long terme les problèmes structurels du marché du travail. Mais à court terme, il est évident que les besoins sont importants. De même, les besoins des sociétés vieillissantes en termes d'immigration sont importants mais ce n'est pas l'immigration qui réglera les problèmes de taux de remplacement entre les inactifs et les actifs même si, comme le montrent de nombreux travaux, une immigration zéro par exemple alourdirait considérablement les taux de dépendance.

Conclusion

Au total, les migrations internationales sont inexorables et s'inscrivent pleinement et de manière complémentaire dans la dynamique de la mondialisation. Mais il n'y a pas non plus de pression migratoire fondamentale dans la mesure où les migrations sont d'abord internes aux pays et s'organisent entre pays du Sud pour plus de 40% des migrations internationales. Les migrations internationales continuent à ne représenter que 3% de la population mondiale contre 2,5% il y plus de trente ans. En outre les pays pauvres présentent les taux d'expatriation les plus faibles mais sont les plus fortement touchés par la fuite des cerveaux. Les effets de ces migrations sont donc différenciés pour les pays de départ : les plus pauvres perdent et les pays à revenu intermédiaire ont plutôt tendance à gagner. Les migrants euxmêmes subissent toujours des coûts humains, psychiques et sociaux élevés s'étalant sur plusieurs générations. Les pays d'accueil sont souvent les gagnants en dépit du retour à grand pas de la question du coût de l'immigration.

Ainsi, paradoxalement, les pays du Sud s'insèrent principalement dans la mondialisation par les migrations internationales, en particulier de personnes qualifiées, en dépit des restrictions considérables qui pèsent sur la mobilité du travail. La fuite des cerveaux tend à s'accélérer et à handicaper durement le développement des pays les plus pauvres. Or les travaux montrent qu'au-delà d'un seuil significatif d'expatriation de leurs qualifiés, les pays perdent beaucoup,

alors que les pays d'accueil sont toujours gagnants. Il y a donc un partage tout à fait inéquitable des fruits de la fuite des cerveaux.

Pour lutter contre ces effets pervers, des propositions ont été avancées dès les années 1970 par Jagdish Bhagwati et Koichi Hamada pour mettre en place une taxe sur le «brain drain», prélevée sur les migrants ayant un haut niveau d'éducation et de qualification . Cette taxe a pour objectif de décourager le «brain drain» et de répartir les coûts de l'éducation entre les pays du Nord et du Sud. Les deux auteurs proposaient en 1976 que les revenus de cet impôt soient versés à des fonds des Nations unies destinés à financer les programmes d'éducation et de développement des pays du Sud.

Cette proposition reste largement d'actualité, même s'il convient de plutôt taxer les États des pays d'accueil que les migrants eux-mêmes. En effet, dans l'approche de Bhagwati, l'idée sous-jacente est que le capital humain a un coût social pour le pays d'origine du migrant, mais que le bénéfice est privé car il profiterait seulement au migrant qualifié. Or le capital humain a un effet positif pour la collectivité dans le pays d'accueil qui en bénéficie et un effet négatif pour la collectivité du pays d'origine. Il convient donc de prélever cette taxe sur les États des pays d'accueil et de la reverser aux pays d'origine concernés par la fuite des cerveaux.

Un autre problème relatif aux bénéfices non partagés du *brain drain* concerne le retour des compétences des migrants qualifiés dans leur pays d'origine.

Les politiques d'aide au retour des migrants se révèlent inefficaces. Peu d'entre eux regagnent leur pays d'origine, et ceux qui le font sont les moins qualifiés. Il est donc impossible de faire bénéficier les pays du Sud des compétences des migrants qualifiés. Il serait dès lors judicieux d'accorder une liberté complète de circulation des compétences avec un statut à long terme, et non un statut précaire. Car les travaux montrent que les migrants qualifiés reviennent plus difficilement dans leur pays d'origine et n'y développent pas d'activités lorsqu'ils ont des statuts juridiques précaires dans les pays d'accueil. En revanche, la liberté de circulation, que permet par exemple la double nationalité, est un facteur important de coopération des diasporas avec les pays d'origine. Au total, les pays du Nord comme ceux du Sud gagneraient à une plus grande liberté de circulation des compétences et des personnes.

In "L'impact économique des migrations", une conférence des Journées de l'économie 2012

El Mouhoub Mouhoud, Les migrations internationales, leurs dynamiques et leurs effets : sortir des idées reçues

Annexe 3

Quelques chiffres, d'après l' INSEE et l' OCDE

Si nous nous intéressons aux chiffres: la France compte 4, 2 millions d'étrangers, soit 6,4% de la population totale, dont 40% sont européens, affirme l' INSEE. Les personnes connaissant une mobilité étaient en 2015 244 millions. Parmi elles, 65 millions ont été déplacés de force, 21 millions étaient des réfugiés et 3 millions des demandeurs d'asile.

L'écrasante majorité des personnes qui migrent le font à l'intérieur de leur propre pays. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime qu'il y aurait 740 millions de migrants internes dans le monde. Les migrants internationaux représentent eux 200 millions de personnes, soit 3% de la population mondiale. Le nombre total de migrants internationaux s'est accru ces dix dernières années, passant d'environ 150 millions de personnes en 2000 à 214 millions de personnes aujourd'hui. En revanche, le pourcentage du nombre de migrants par rapport à la population mondiale est resté stable ces cinquante dernières années.

Parmi les migrants internationaux, seul un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé. En effet, contrairement à ce que les discours actuels portent à croire, la majorité des migrations ne s'effectuent pas du Sud vers le Nord. En réalité, seules 37 % des migrations dans le monde ont lieu d'un pays en développement vers un pays développé. La plupart des migrations s'effectuent entre pays de même niveau de développement : 60% des migrants se déplacent entre pays développés ou entre pays en développement.

Par ailleurs, 7% des migrants dans le monde (soit 15 millions de personnes) sont des réfugiés, la plupart vivant à proximité du pays qu'ils ont fui. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) démontre en effet que les principales régions d'origine des réfugiés ont aussi été les régions d'accueil de 75 à 93 % des réfugiés. En outre, on estime que 50 millions de personnes étaient des réfugiés environnementaux en 2010 et que 200 millions le seront d'ici 2050.

D'après Eurostat 4,7 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'UE-28 en 2015, et au moins 2,8 millions d'émigrants auraient quitté le territoire de ces États. Ces chiffres totaux ne représentent pas les flux migratoires vers/depuis l'Union européenne prise dans son ensemble, puisqu'ils incluent également les mouvements entre les différents États membres de l'Union.

Le pays qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en 2015 est l'Allemagne, ensuite le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Italie. C'est l'Allemagne qui a enregistré le plus grand nombre d'émigrants en 2015, puis l'Espagne le Royaume-Uni, la France et la Pologne. Au total, 17 des États membres de l'Union ont connu en 2015 une immigration supérieure à l'émigration, la tendance étant toutefois inverse en Bulgarie, en Irlande, en Grèce, en Espagne, en Croatie, à Chypre, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Lettonie et en Lituanie.

En proportion de la taille de la population résidente, le pays qui a enregistré le taux le plus élevé d'immigration en 2015 est le Luxembourg (42 immigrants pour 1 000 personnes), suivi par Malte (30 immigrants pour 1 000 personnes), l'Autriche et l'Allemagne (toutes deux 19 immigrants pour 1 000 personnes). Les taux d'émigration les plus élevés en 2015 ont été signalés pour le Luxembourg (22 émigrants pour 1 000 personnes), Chypre (20 émigrants pour 1 000 personnes) et Malte (20 émigrants pour 1 000 personnes).

En ce qui concerne la ventilation par sexe des immigrants dans les États membres de l'Union en 2015, on dénombrait légèrement plus d'hommes que de femmes (56 % d'hommes contre 44 % de femmes). L'État membre affichant la part la plus élevée d'immigrants masculins était l'Allemagne (63 %); à l'opposé, la proportion la plus importante d'immigrants féminins a été observée à Chypre (57 %).

En 2015, les immigrants dans les États membres de l'Union étaient, en moyenne, beaucoup plus jeunes que l'ensemble de la population résidant déjà dans leur pays de destination. Au 1er janvier 2016, l'âge médian de la population de l'UE-28 était de 42,6 ans. En revanche, l'âge médian des immigrants dans l'UE-28 en 2015 était de 27,5 ans.

Annexe 4

Des définitions

- Un « migrant » est une personne qui quitte son pays pour aller vivre ailleurs, soit de manière temporaire, soit de manière durable. Pour certains, ce dé- part est volontaire. D'autres estiment n'avoir pas le choix, parce qu'ils subissent dans leur pays d'origine des difficultés économiques ou d'autres problèmes
- -Les « immigrants » sont les migrants qui arrivent dans un pays qui n'est pas le leur et qui s'y établissent de façon permanente.
 - -Les « émigrants » sont ceux qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre.
- -Un « demandeur d'asile » est un terme juridique qui désigne quelqu'un qui cherche à obtenir le statut de réfugié dans un pays autre que le sien.
- Un « réfugié » est quelqu'un qui selon la définition de la Convention de Genève (1951) des Nations Unies, craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social, ses opinions politiques. Il se trouve hors de son pays natal. Cette Convention a un long passé juridique. En effet, elle ne date pas uniquement de 1951. En fait, le premier système juridique international de protection des réfugiés date du lendemain de la première guerre mondiale. Il était destiné à l'origine à un groupe spécifique pour lequel il fallait trouver une solution pratique : les réfugiés de la guerre civile russe. Toutefois, il sera élargi au fil des événements, à d'autres groupes de réfugiés (Grecs, Arméniens, Bulgares,...). Avec la deuxième guerre mondiale on assiste à un flux continu de réfugiés un peu partout en Europe, pour lesquels il est indispensable de construire un cadre juridique. C'est ainsi que la Convention de 1951 voit le jour. C'est texte global comprenant cinq critères spécifiques et énonçant les droits et obligations des réfugiés et les obligations des États envers les réfugiés. Elle précise aussi les normes internationales pour leur traitement. Il s'agit là du plus important et du seul instrument universel du droit international des réfugiés. Ce texte a été ratifié et donc accepté par les États qui l'ont signé et qui ont donc l'obligation de le respecter.
- -Les mots « clandestin » ou « sans-papier » sont utilisés pour désigner des migrants qui n'ont pas de permis de séjour dans le pays où ils résident. Ils n'ont donc pas de statut légal, ne peuvent voyager librement ou travailler légalement. Si les forces de l'ordre les trouvent, ils risquent d'être expulsés vers leur pays d'origine. C'est pour ça qu'on les appelle des « clandestins »